

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

MESURE DE STABILISATION DU PRODUIT NET DE LA
PRODUCTION ET DE LA VENTE DU GRAIN DE L'OUEST

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lang: Que le bill C-41, portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture, ainsi que de l'amendement de M. Baker (Grenville-Carleton) (p. 5468).

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, à 5 heures, j'exhortais les députés à renvoyer ce bill au comité afin de lui permettre de se rendre dans l'Ouest du Canada pour entendre les instances des producteurs agricoles. Il ne suffit pas d'avoir reçu les mémoires des dirigeants de quelques organismes agricoles, car ce projet de loi, dans sa version initiale, n'avait pas été accueilli favorablement.

J'ai dit qu'il existait beaucoup de méfiance dans l'ouest du Canada à l'égard du ministre de la Justice et il en est lui-même responsable étant donné la façon dont il a disposé d'autres mesures législatives et d'autres problèmes. Tantôt de son propre gré, tantôt à la demande du premier ministre (M. Trudeau), il s'est mêlé de choses qui ne sont pas censées être de son domaine en tant que ministre. J'ai parlé du secteur des transports qui nous inquiète beaucoup.

Il est intéressant de voir qu'après plusieurs années, le ministre présente soudainement en douce son bill au moment même où les agriculteurs se préparent à aller aux champs. Cela indique justement qu'il y a quelque chose que les agriculteurs ne devraient pas ignorer. Tous les députés doivent savoir que lorsque les agriculteurs vont aux champs, ils sont si occupés qu'ils n'ont pas le temps de s'intéresser aux décisions ou aux débats politiques. Après tout ce temps, le ministre décide soudainement de présenter à la Chambre un bill qui, d'après lui, fait partie de la politique globale du gouvernement. Alors qu'ils sont occupés par les travaux des champs, pas un agriculteur ne prendra le temps de présenter des instances et jusqu'à présent, on avait nullement tenté de présenter un tel bill.

Je suis certain que les agriculteurs peuvent se passer de ce bill pendant quelques mois encore et indéfiniment s'il n'est pas amélioré. Certains des défauts du bill initial n'ont pas été corrigés. Le bill est en partie une opération de camouflage. Les problèmes restent nombreux. J'ai déjà parlé de la cagnotte de 100 millions et, depuis lors, on a appris que 130 millions avaient été recueillis. Les problèmes des régions n'entrent pas en ligne de compte. Passant rapidement sur le sujet, le ministre a dit qu'on l'avait étudié mais que ce n'était pas suffisant et qu'il fallait d'autres renseignements. Comment peut-on être assuré que dans un certain nombre d'années, ils ne seront pas encore en quête d'une solution?

Dans mes propos sur le bill initial, j'ai dit que nous devrions tenir compte du régime de zones. Nous savons que la Commission canadienne du blé achemine le grain au moyen du régime de zones. Il est possible qu'une région livre de plus grandes quantités qu'une autre simplement à cause des manipulations de la Commission canadienne du blé. Le ministre affirme ne pas connaître le coût de pro-

duction pour chaque région. Nous voulons savoir pourquoi il n'est pas possible de présenter un bill qui tiendrait compte du coût de production, mais aussi des régions. Nous sommes prêts à donner au gouvernement trois, quatre ou cinq ans pour élaborer un plan et dans l'intervalle, il pourrait se servir du régime de zones.

Comme le ministre ne s'est même pas penché sur le problème, qu'il s'est contenté de le commenter, je vais faire un pas de plus étant donné la gravité de la situation dans l'ouest du Canada aujourd'hui. Les agriculteurs—et le ministre le sait—luttent pour leur survivance dans les petites collectivités. Ils pourraient trouver une solution rapide à leurs difficultés grâce au présent bill. Nous savons que la Commission canadienne du blé maintient un système d'ordinateurs qui permet de contrôler chaque point de livraison. Nous connaissons exactement le revenu dans chaque région qui a un éleveur et, par conséquent, des calculs peuvent se faire en fonction de chacune. Si le ministre tient vraiment à les aider, il a toutes les chances de le faire maintenant. Tous les agriculteurs des petites localités en feront la demande, j'en suis sûr. Il faudrait leur offrir cette possibilité.

Le gel cause des dégâts dans bien des régions. Il peut en une seule nuit toucher tout un groupe de localités. Celles-ci subiront des dommages et il faudrait les faire bénéficier d'un régime quelconque de stabilisation. Il ne faudrait pas qu'elles aient à attendre pour obtenir du secours qu'une région ayant obtenu pendant longtemps d'abondantes récoltes ait subi des dégâts. C'est le genre de question à laquelle j'aimerais que le ministre réponde. Après avoir attendu tant d'années, pourquoi, si nous voulons que le bill de stabilisation soit efficace dans toutes les régions, ne pas attendre encore quelques mois ou même encore quelques années pour y parvenir?

• (2010)

C'est une question lourde de conséquences en ce moment. Pourquoi le ministre l'oublierait-il? Pourquoi les régions défavorisées doivent-elles subventionner les régions qui ont toujours été favorisées en matière de livraison? Elles ont pu avoir de bonnes récoltes pendant de nombreuses années consécutives, mais brusquement toute la région est victime d'une mauvaise récolte et alors les régions prospères sont admissibles au paiement. La région que je représente est une de celles qui connaissent toutes sortes de fléaux: la neige, le gel, les inondations, les sauterelles, toutes les espèces d'insectes possibles et imaginables. Nous occupons une région frontrière. Lorsqu'il s'agit de catastrophes, elles nous tombent toutes dessus. Nous avons souvent des récoltes tardives et, dans bien des cas, de mauvaise qualité. Il est facile d'en dresser la liste; toutes les données statistiques se trouvent actuellement au bureau de la Commission du blé à Winnipeg.

J'ai dit, en effet, que j'avais une vingtaine de questions à poser au ministre, mais je ne sais si j'aurai le temps de les poser toutes. Voici la première: Avons-nous besoin d'un tel programme? A mon avis, il ne répond pas à nos exigences.

Et puis il faut se demander si le régime doit être obligatoire. Le ministre a prévu la possibilité que les agriculteurs se retirent du régime après trois ans, mais son ministère n'aura pas de statistiques avant que ces trois années ne se soient écoulées. Dès que l'on dispose de statistiques, il faut choisir de rester dans le régime ou d'en sortir, et c'est définitif. Le ministre devrait donner aux agriculteurs l'occasion de considérer le régime sur une plus longue période. On ne pourra pas acquérir suffisam-